

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
DIVISION DES SEMENCES**



DEFIS DE L'OCDE ET DE L'ISTA EN AFRIQUE

**Par Mamadou SAGNE
Chef de la Division des Semences**

Historique de l'agrément du Sénégal à l'OCDE

Le Sénégal a postulé à l'agrément OCDE pour la certification variétale des semences en **2010**.

Au sein des "Systèmes pour la certification variétale des semences", au nombre de sept (7) à l'époque, deux options ont été retenues par le Sénégal:

- ❖ Le "**Systeme maïs et sorgho**" (pour *le maïs et le sorgho*), système uni à cette période, aujourd'hui scindé en deux (2) depuis la réunion annuelle tenue en juin 2016 à Paris;
- ❖ Et le "**Systeme céréales**" (pour *le riz*).

Historique (suite)

En juin 2015, le Sénégal est admis à l'OCDE "**Semences**" lors de la réunion annuelle organisée à Paris, mais n'occupera officiellement sa place de **59^{ème} Etat membre** qu'à partir de **janvier 2016**.

Depuis l'an passé donc, le Sénégal abrite pour sa 2^{ème} année des productions de semences déclarées sous le régime de l'OCDE.

ENJEUX DE LA PARTICIPATION

Le Sénégal s'est déclaré candidat à l'OCDE "**Semences**", pour:

- Répondre à la demande de multiplication de semences au Sénégal de variétés inscrites sur des listes de pays participants;
- Favoriser le développement des variétés inscrites dans son catalogue national vers des marchés internationaux requérant une certification OCDE.

Enjeux de la participation (suite)

- Offrir aux semenciers européens cherchant à délocaliser leurs productions de maïs de contre-saison de certains pays d'Amérique du Sud de plus en plus pollués par les OGM, les avantages comparatifs du Sénégal ;
- Saisir les opportunités de mise à niveau des infrastructures et du personnel du Service de Contrôle (accréditation ISTA);
- Renforcer l'Autorité du Service de Contrôle et de Certification des Semences et mettre en cohérence son dispositif technique.

Défis de l'OCDE et de l'ISTA pour le Sénégal

Le Sénégal vise maintenant:

- L'obtention de l'équivalence de certification aux normes UE afin de pouvoir exporter directement vers les marchés européens;
- L'accréditation ISTA de son laboratoire national afin de le positionner comme laboratoire référent des pays de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS auquel il appartient;
- L'extension de son agrément à d'autres systèmes ("*plantes herbagères et légumineuses*", "*semences de légumes*"), où d'autres avantages pourraient encore plus lui être offerts dans l'OCDE.

Défis de l'OCDE et de l'ISTA en Afrique

En Afrique, particulièrement en Afrique subsaharienne, il s'agira pour l'OCDE et pour l'ISTA:

1. D'inciter d'autres pays à participer aux systèmes de l'OCDE pour promouvoir les échanges internationaux réglementés de semences;
2. D'encourager la mise aux normes des infrastructures et du personnel des Services de contrôle des semences, pour l'accréditation ISTA d'au moins un laboratoire par pays;
3. De développer une collaboration fondée sur les avantages mutuels économiques et scientifiques en direction de tous les pays africains, notamment ceux du Sud Sahara.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION